



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Visio – 6 avril 2022

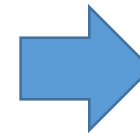
**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation**

SUIVI SBT MISE EN ŒUVRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

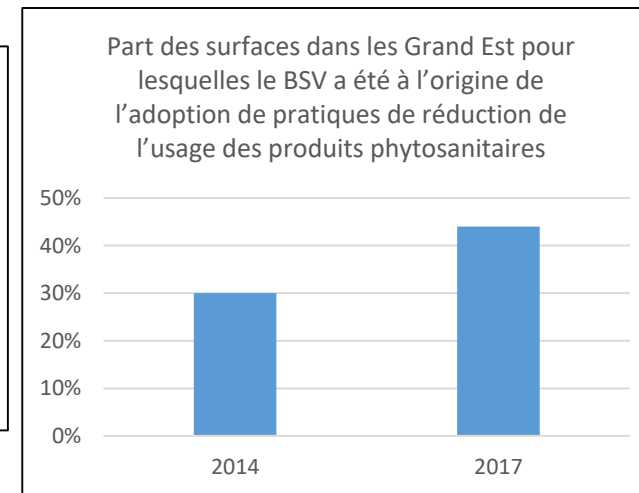
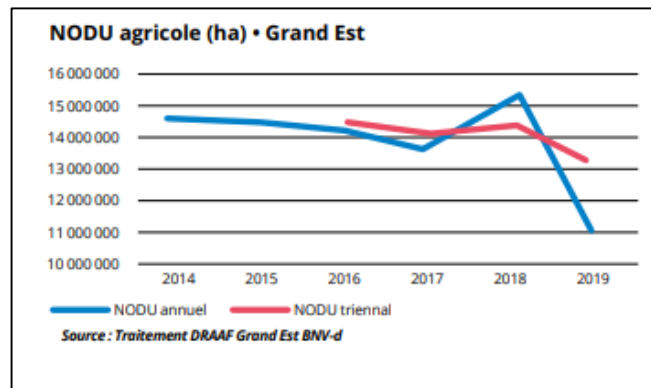
Surveillance Biologique du territoire : Des enjeux globaux importants



1^{ère} région de France en termes de productions agricoles et agroalimentaires

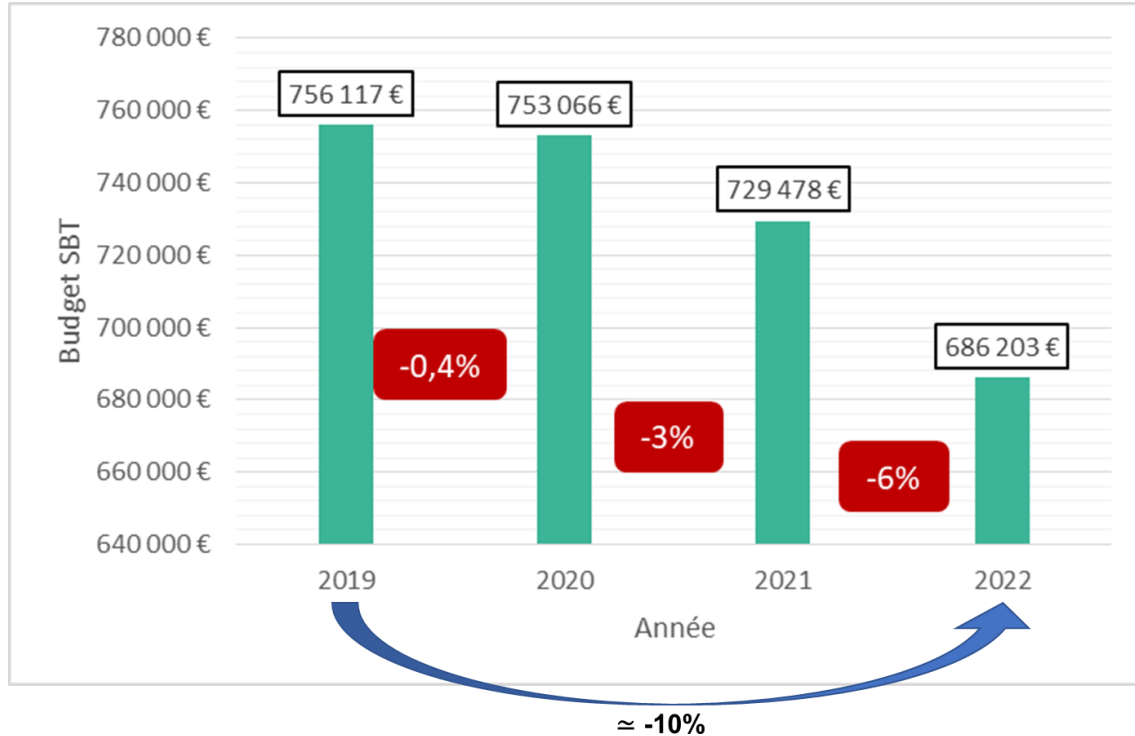


- + de 85 partenaires, des professionnels très impliqués
- Mobilisation **générale** du monde agricole
 - Analyse de risque **partagée**
- **Élément de référence indispensable** à tout acte de conseil lié à l'utilisation des phyto



Source : Étude agreste GRAND EST n°5

Un impact grandissant sur le changement de pratiques chez les agriculteurs



Parcelles engagées 2021	937
Parcelles financées 2021	787
Parcelles engagées 2022	855

Maintien de l'ensemble des filières en 2022 :

Grandes cultures

- Alsace
- Champagne-Ardenne
- Lorraine

Vigne

- Alsace
- Champagne-Ardenne
- Lorraine

Arboriculture

- Alsace
- Lorraine

Légumes

- Grand Est

Horti-Pépi

- Grand-Est

Houblon

- Alsace

- 291 BSV publiés en 2021
- + de 20 espèces végétales suivies

EVOLUTIONS SBT 2022 SUITE AU CNOPSAV

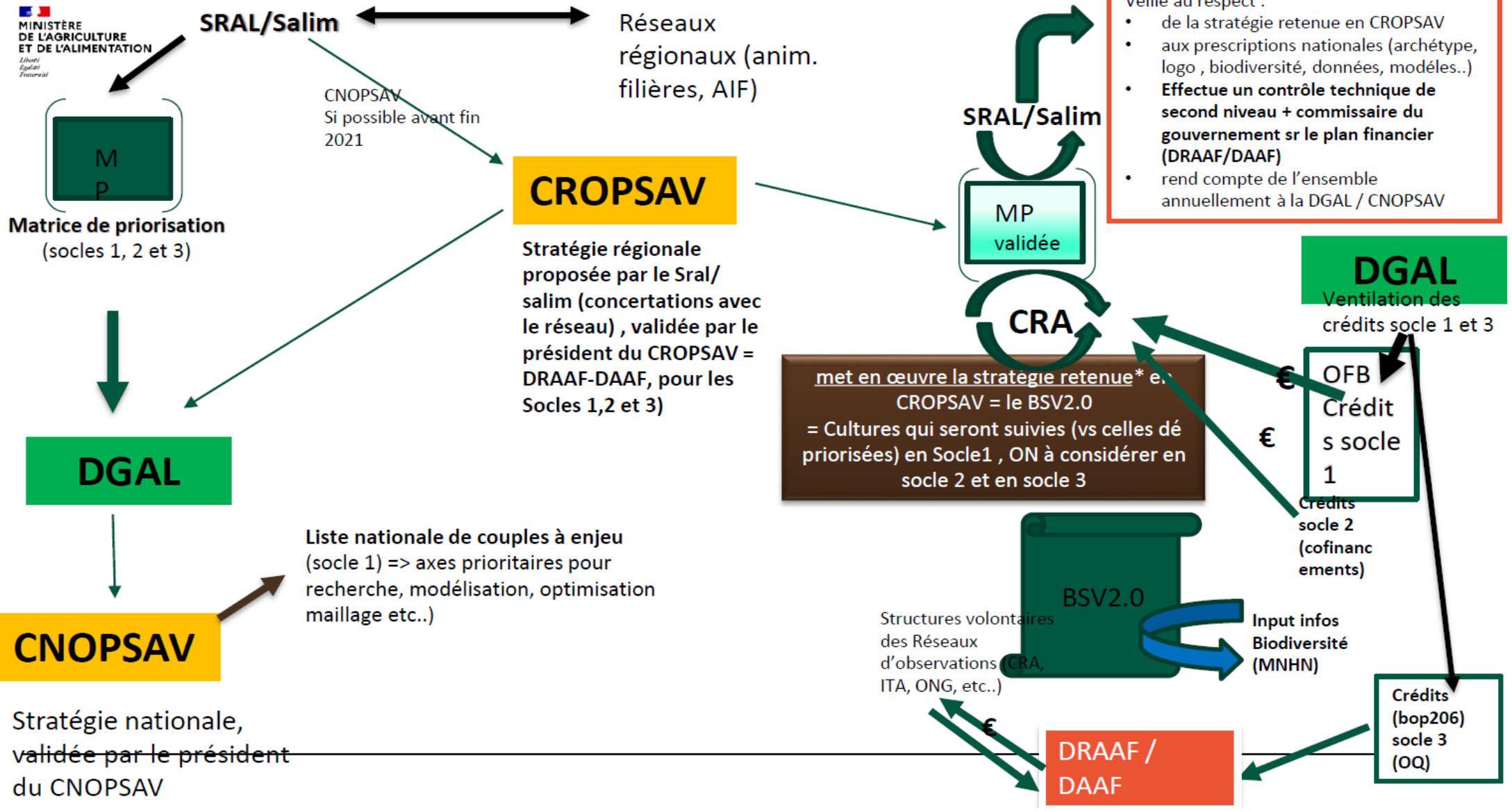


Schéma de gouvernance en région Grand Est

CROPSAV : nouvelle instance de gouvernance de la SBT

Création d'un Comité d'experts d'épidémiologie du CROPSAV

- composé des membres de l'ex-CRE
- se réunit à minima 2 fois par an (avril/décembre)
- élabore les 1ers avis et projets de décisions sur le fonctionnement du réseau SBT soumis à la consultation dématérialisée du CROPSAV

Information à minima annuelle « SBT » du CROPSAV

Instruction technique du 22 mars 2022 : *Améliorer le Bulletin de santé du végétal, vers un BSV 2.0 – attendus de la réorientation*

- *La surveillance biologique du territoire (SBT) est un **sujet essentiel pour le ministère chargé de l'agriculture** . La SBT couvre l'ensemble des dispositifs de surveillance des organismes nuisibles aux végétaux, réglementés ou non ainsi que le dispositif des effets non intentionnels.*
- *Si la surveillance officielle (SORE) est de la responsabilité de l'Etat, **il n'en va pas de même pour la surveillance des organismes nuisibles réglementés non de quarantaine (ORNQ)** : pour ceux-ci, le règlement européen 2016/31 donne la pleine responsabilité de leur surveillance aux opérateurs professionnels concernés à savoir les producteurs de semences et de plants. Il en va de même de la **surveillance des organismes nuisibles aux végétaux non réglementés qui relève de l'ensemble des opérateurs professionnels** .*
- *Afin de maintenir la contribution principale de la politique publique Ecophyto à la surveillance de bio agresseurs non réglementés, il convient de montrer en quoi le réseau national d'épidémiosurveillance contribue à l'objectif de cette politique, à savoir la **diminution de la consommation des produits phytopharmaceutiques** .*

Vers un «BSV2.0» : quelle réorientation concrète?

ENJEUX : réduction d'usage des produits phytosanitaires conventionnels / appui à la SORE / certification à l'export vers les pays tiers / biodiversité des milieux cultivés / One Health.

→ **BSV 2.0** : conserver l'intitulé « **Bulletin de Santé du Végétal** », mais harmoniser la forme et le fond dans **une nouvelle maquette**. L'adapter si besoin aux spécificités régionales (ou aux cofinancements disponibles), avec un **socle commun national** (cf. Guide du rédacteur de BSV).

Une nouvelle forme de BSV pour plus d'efficacité

- **Informations adaptées et opérationnelles** pour répondre aux **attentes du lectorat**.
- **Périodicités de parution** (hebdo/15 j/mensuel) et **nombre de pages ajustés**.
- **BSV ergonomiques et informations hiérarchisées** assurant différents **niveaux de lecture**.
- **Niveau de risque phytosanitaire** qualifié avec un **code couleur harmonisé** au niveau nat.

Charançon du bourgeon terminal



Un contenu engagé en faveur de l'agroécologie et de la PIC

- **Protection intégrée des cultures** : appui au **diagnostic, données biologiques et épidémiologiques, segmentées et représentatives** des zones pédoclimatiques.
 - **Méthodes préventives/alternatives** : appui au **conseil stratégique** (vs tactique en lutte raisonnée), documents de base en début de campagne, recommandations du **biocontrôle**.
- valoriser les **données du réseau d'épidémiosurveillance** (auxiliaires) et celles d'autres réseaux : **500-ENI Biovigilance** (vers de terre, oiseaux, coléoptères, flore spontanée des bords de champs), **8 observatoires Vigie-Nature** (pilotage MNHN)...
- ✓ OAB : vers de terre, abeilles solitaires, papillons, vertébrés du sol.
 - ✓ Observatoires des pollinisateurs tous milieux confondus (photographies).
 - ✓ Observatoire des bourdons.
 - ✓ Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF).
 - ✓ Observatoire des orthoptères nocturnes (sauterelles, grillons...).
 - ✓ Observatoire des chiroptères (enregistrements des ultrasons de chauves-souris).
 - ✓ Observatoire des oiseaux communs.
 - ✓ Observatoire hivernal des oiseaux.

Gestion du risque et méthodes alternatives : COLZA

Colzas : les pistes pour réduire les phytos



Note commune - SRAL - Terres Inovia

Dès la préparation de sol et le semis du colza, il est possible de jouer sur un certain nombre de paramètres pour limiter les risques sanitaires et le recours ultérieur à des produits phytosanitaires.

TRAVAIL DU SOL EN INTERCULTURE

Le broyage et l'enfouissement des pailles de colza potentiellement certaines maladies sur le colza avoisinant semé la campagne suivante (phoma, mycosphaerella, cylindrosporiose).

GESTION DES REPOUSSES DE COLZA

Les parcelles avec repousses de colza non détruites sont parfois un important réservoir pour les petites altises (altises des crucifères). Afin d'éviter le déplacement de ces populations sur les colzas à un stade sensible (levée-3 feuilles), il faut dans la mesure du possible détruire les repousses avant le semis du colza ou lorsque le colza a déjà atteint 3-4 feuilles.

PRÉPARATION DE SOL AVANT SEMIS

Une bonne structure du sol permet d'éviter les sols creux et mottés favorables aux limaces mais également aux altises d'hiver. Sur la phase « semis-levée », ces ravageurs utilisent les interstices comme abris et pour se déplacer dans les premiers centimètres du sol. Les limaces sont alors abritées de la lumière et moins tributaires de l'humidité de surface. En situation de non-labour, le mulch de paille de la céréale précédente peut créer des conditions favorables aux limaces. En semis direct, on accentue davantage le risque limace.

LE CHOIX VARIÉTAL

pour vous aider à choisir vos variétés :

<http://www.myvar.fr/>

- pour lutter contre le phoma

Si on n'observe pas depuis de nombreuses années d'attaques sévères de phoma au collet, alors que le champignon est toujours présent (voir les taches sur feuilles à l'automne) on le doit à la bonne tolérance des variétés actuelles. Il convient donc de continuer à recourir aux variétés très peu sensibles (TPS), largement majoritaires sur le marché actuel.



nécrose de phoma au collet

Afin d'assurer la durabilité des résistances efficaces aujourd'hui, notamment dans les bassins de production les plus importants (rotations courtes) :

- utiliser préférentiellement les variétés TPS groupe I (sans résistance spécifique)
- dans le cas d'utilisation de variétés TPS groupe II (résistance spécifique + résistance quantitative), vérifier impérativement en fin de campagne (en ce moment) s'il y a présence de nécrose au collet. Celle-ci est le signe que le gène est contourné, et que la variété utilisée ne présente pas un niveau de résistance quantitative suffisant dans ce contexte. Dans ce cas, se tourner vers des variétés TPS du groupe I pour cette parcelle et les parcelles alentours les années suivantes. Idéalement, par précaution, une alternance variétale est nécessaire entre années et dans l'espace pour les variétés du groupe II.

- pour lutter contre la verse

Le recours à des variétés peu sensibles à la verse évitera le recours à un régulateur de croissance, souvent

MEMO PROPHYLAXIE :

LES POINTS CLES

A METTRE EN ŒUVRE

AVANT LE SEMIS DU COLZA



Les mesures prophylactiques constituent une des bases essentielles de la lutte intégrée. Ce sont des méthodes et précautions qui permettent d'éviter l'apparition et la diffusion des ravageurs et maladies tout au long du cycle de la culture.

Pour la culture du colza, 4 leviers ont fait leurs preuves pour prévenir ou limiter la vulnérabilité de la culture aux bio-agresseurs.

Choix variétal

Le choix variétal est un élément clé pour la réussite de la culture. Parmi les critères de choix, la tolérance au phoma est un facteur important à prendre en compte. Pour vous aider dans le choix des variétés, Terres Inovia propose un outil d'aide à la décision intitulé MyVar (<http://www.myvar.fr/>).

Mélange variétal et méligèthes

L'association d'une variété de colza haute et très précoce à floraison (par exemple ES Alicia, Troubadour, etc.) en mélange à 5-10 % avec la variété d'intérêt peut permettre de limiter l'impact du ravageur sur la variété d'intérêt dans les situations où les attaques sont modérées. Avant floraison de la variété d'intérêt, la variété haute et très précoce sera plus attractive pour les méligèthes.

En cas de forte pression, les plantes pièges ne seront pas suffisantes. Une observation régulière à la parcelle est toujours nécessaire.

Lutter contre le sclérotinia en interculture

CONTANS® WG est une spécialité commerciale de lutte biologique à base de spores de *Coniothyrium minitans*, champignon parasite des scléroties de sclérotinia. En contact avec un sclérote du sol, les spores de *C. minitans* germent et altèrent les scléroties dans un délai d'un à deux mois selon la nature du sol et le contexte climatique.

Pour être efficace, CONTANS® WG doit être mis en contact direct avec les scléroties du sol :

- **En incorporation avant le semis du colza**, à la dose de 1 à 2 kg/ ha. Cet usage assure une destruction des scléroties superficiels qui permet de réduire la pression d'inoculum (émission d'ascospores qui contaminent les fleurs de colza) et limiter les attaques des tiges de colza.
- **En « rattrapage »** à la dose de 2 kg/ ha, jusqu'au stade 4-6 feuilles du colza. Intervenir alors que des précipitations abondantes ou une irrigation sont prévues, l'eau étant nécessaire pour assurer la pénétration des spores de *C. minitans* au niveau des scléroties. Cette solution est toutefois moins efficace que la pulvérisation et incorporation en pré-semis.
- **Sur les résidus de cultures infectés**. L'infection des scléroties par *C. minitans* contribue à réduire le stock de scléroties du sol et, en conséquence, à prévenir une pression parasitaire ultérieure de sclérotinia. Il s'agit d'un usage « curatif » pour la parcelle. La durée de vie de CONTANS® WG étant d'environ 12 mois, il convient de renouveler le traitement chaque année pour parvenir à moyen terme à réduire le potentiel infectieux du sol. (Source : Terres Inovia).



Méligèthes - Photo Terres Inovia



One Health : santé des végétaux / santé humaine / santé animale

Maladie de l'épi : ergot des céréales

Des symptômes d'ergot sont visibles sur plusieurs parcelles de seigle et triticale en sud Vendée.



L'ergot des céréales est une maladie provoquée par un champignon *Claviceps purpurea*. Ce champignon se développe au niveau des épis sur les graminées adventices (vulpin, ray-grass, fétuque...) ou cultivées. La sensibilité est différente entre les céréales : Seigle > Triticale > Blé dur, Blé tendre, Orge, Avoine.

Les symptômes sont caractéristiques : apparition d'une masse blanchâtre puis noir violacé entre les glumelles. Cet amas, le sclérote ou ergot peut dépasser de l'épi ou avoir la même taille qu'un grain, se dissociant uniquement par sa couleur sombre (noir violacé).

[En savoir plus...](#)



NUMERO SPECIAL CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Processionnaire du pin, *Thaumetopoea pityocampa*



Des processions de chenilles ont été notifiées semaine 8 (aux alentours du 20 février) dans le secteur d'Antibes puis dans le secteur de Hyères les Palmiers (Photo 1) en début de semaine 9. Fin de semaine 9, les processions ont débuté à Besse-sur-Issole et Mandelieu-la-Napoule.



Photo 1 : Procession de chenilles à Hyeres (Photo : Francis MAIRE)

Il convient donc d'être vigilant face au risque important d'urtication. En effet lors de leur déplacement en files, les chenilles projettent des poils fortement urticants. Il est ainsi recommandé d'éviter tout contact avec les chenilles et de protéger les populations sensibles et les animaux domestiques.

L'ambrosie dans la
filère agricole
Les chiffres et informations clés

48 %
des signalements
d'ambrosie en
2020 concernait
des parcelles
agricoles

2 espèces
d'ambrosie
posent problèmes en
agriculture :
Ambrosia artemisiifolia
Ambrosia trifida

1
milliards
de grains de pollens
relâchés en moyenne
par plante chaque année

Actions à mettre en œuvre au titre de l'amélioration du BSV

- Structuration du contenu d'un message BSV (Instruction technique DGAL/SDQSPV/2022-241)
 - Etat des lieux : description de la situation phytosanitaire (petites régions agricoles, bassins de production)
 - Analyse des risques phytosanitaires ; réalisée grâce aux éléments de biologie et d'épidémiologie, le stade phénologique de la culture, la nuisibilité du bioagresseur, la météo à 7 jours, les suivis biologiques, les données de modélisation. → **Mettre en place un curseur**
 - Gestion des risques phytosanitaires : description des méthodes alternatives aux traitements chimiques chaque fois que cela est pertinent et nécessaire → **Rédiger des BSV Hors série méthodes alternatives**

Actions à mettre en œuvre au titre de l'amélioration des ENI

- Mettre un lien vers les notes nationales résistances dans le BSV
- Communiquer au sein du BSV des cas patents des résistances
- Réaliser les prélèvements de la programmation régionale :
 - Car aucun prélèvement en 2018, 2019 et 2020
 - Et uniquement prélèvement mildiou vigne en 2021

Rappel instruction technique du 22 mars 2022

Le principe général éditorial pour le BSV2.0 est celui de promouvoir systématiquement et sans ambiguïté la protection intégrée des cultures et l'agroécologie avec une dimension et des contributions sur les sujets « biodiversité » significatives. Un BSV2.0 qui ne respecterait pas ces principes n'aura plus vocation à recevoir de crédits Ecophyto, quel que soit le niveau de priorisation de la culture.

Une mise en œuvre de la réorientation est attendue dès 2022 et une instruction technique de supervision sortira fin juin 2022.

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI DES ORGANISMES DE QUARANTAINE

SORE : 7 filières suivies par le SRAL

- Arboriculture fruitière
- Forêt et bois
- Cultures légumières et PPAM
- Grandes cultures
- JEVI : Jardins, Espaces Verts, Infrastructures
- Pomme de terre
- Vigne

La SORE est organisée par l'État mais elle est l'affaire de tous : objectif sanitaire et économique pour tous les opérateurs professionnels

Le producteur doit posséder les connaissances nécessaires pour surveiller ses cultures et effectuer des signalements :

- Mise à disposition de fiches de reconnaissance des organismes réglementés et des symptômes associés : https://plateforme-esv.fr/fiches_diagnostic
- Rappel de **l'obligation de signalement au SRAL**
- Quel OQP pour le réseau d'épidémiosurveillance ?

Actions à mettre en œuvre au titre du suivi des OQ

- Relance du **BSV JEVI** arrêté suite à la réduction budgétaire opérée en 2018 sur décision du CRE
 - Financement par le BOP 206 de 25 000 €
 - Suivi d'une quinzaine d'OQ
 - Convention SRAL-FREDON
 - Formation à la reconnaissance des OQ
 - Bilan du suivi des éventuels signalements

- Encarts sur des OQP dans les BSV sur proposition du SRAL
 - Exemple *Popillia japonica*

EX : scarabée japonais *Popillia japonica*

- Un scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été détecté dans un piège posé dans le cadre de la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux à Bâle en juillet 2021
- Cet insecte est très polyphage, c'est-à-dire qu'il se nourrit de très nombreuses plantes hôtes : maïs, soja, vigne, rosiers, fraisiers, arbres feuillus, etc Les larves peuvent faire beaucoup de dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, ...)
- Chacun est invité à faire preuve de vigilance le printemps prochain vis-à-vis de ce scarabée et à signaler au SRAL toute suspicion



Encart dans le BSV

EX : Piégeage *Popillia japonica*



Insectes piégés en 2021 par le SRAL :

- Cétoine dorée *Cetonia aurata*
- Cétoine grise *Oxythyrea funesta*
- **Aucun *Popillia***

J F M A M J J A S O N D

Cétoine dorée



Cétoine grise



Surveillance renforcée

Programmation initiale en
Alsace

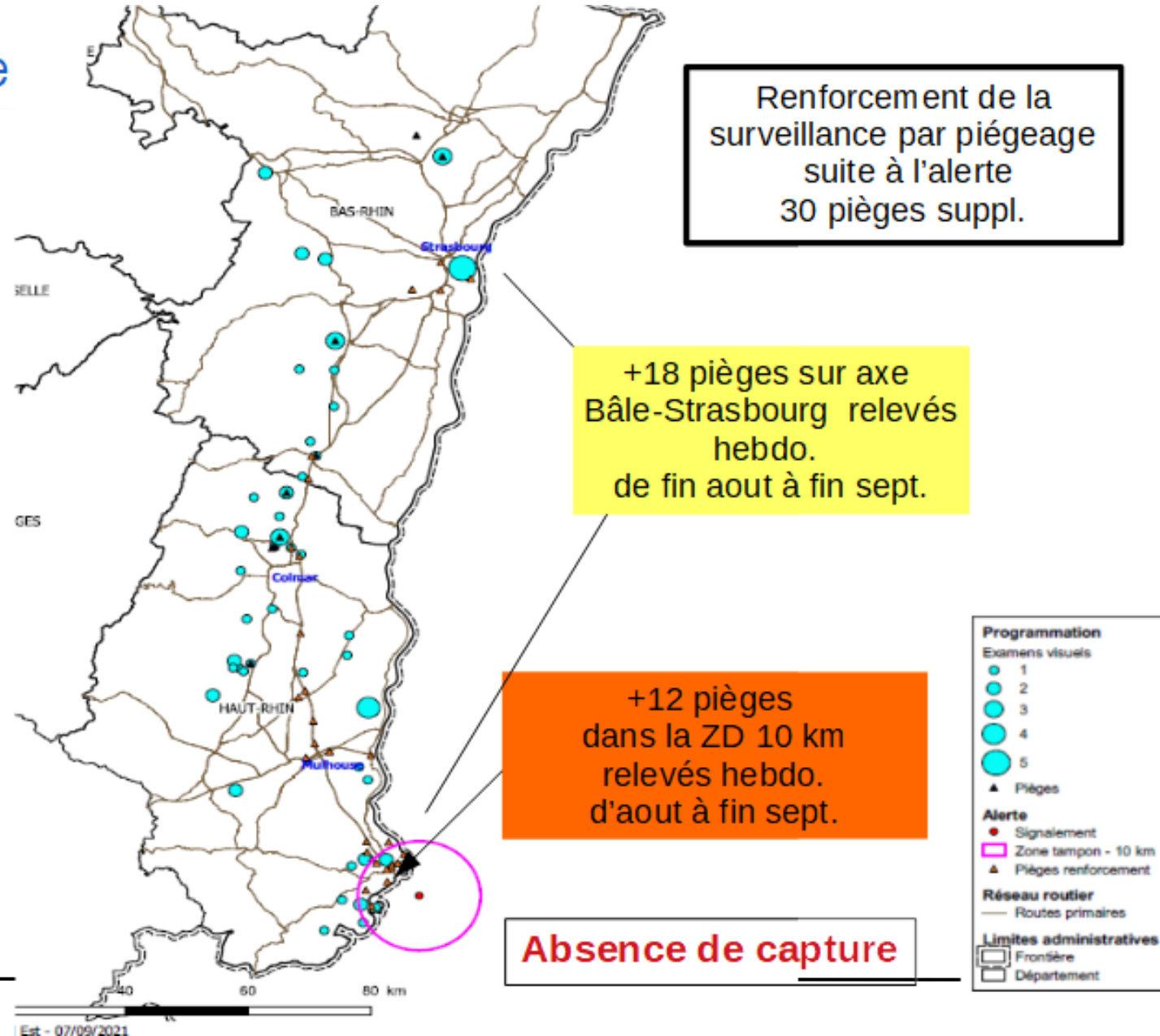
9 pièges /16 GE

115 EV/ 265 GE

Analyse de risque :
Depts 67 - 68 traversés
par 2 liaisons majeures du
réseau de transport
européen (RTE)

- Mer du Nord- Méditerranée
- Rhin-Alpes

et cultures favorables
(vigne, maïs, soja)



Moyens de lutte

En Italie

- insecticides (champs d'utilisation restreint)
- piégeage phéromonal de masse
- aspirateur
- pièges avec filet insecticide (parapluie)
- expérimentation sur emploi de champignons entomopathogènes
- méthodes prophylactiques : gestion de l'enherbement, de l'irrigation, du travail du sol, des déchets verts et nettoyage des machines



Projet de recherche européen IPM - Popillia :

Elaboration d'une stratégie de lutte s'appuyant exclusivement sur des mesures de lutte respectueuses de l'environnement : méthodes de biocontrôle, approches biotechniques à faible impact environnemental

Perspectives 2022 :

- Intensification de la surveillance officielle
- **Appel à la vigilance des professionnels** pour les différentes filières concernées → **encart BSV**
- Plan de communication à destination du grand public (« science participative » : application AGIIR)
- Mise en place d'un dispositif de gestion des signalements
- Au SRAL : se préparer à la gestion d'un foyer.

MERCI DE VOTRE ATTENTION